

**Séance du 30 avril 2014**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Taieb à Mme Candillier, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **ADMINISTRATION GENERALE** – Association Atherbéa – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration.

L'association Atherbéa, créée en 1954 sous le nom de Centre d'accueil et foyer Côte basque (patronyme modifié en 2005) s'est fixée pour missions d'accueillir, d'héberger et d'aider à la réinsertion sociale des personnes en détresse.

Son activité s'articule autour :

- d'un SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) ayant pour mission d'accueillir toute personne en difficulté, évaluer sa demande et l'orienter en fonction de ses besoins ;
- de trois CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) : le foyer Les Mouettes rue Jacques Laffitte qui accueille des femmes seules ou avec enfants, des couples avec enfants dans des locaux mis à disposition gracieusement par la ville ; le foyer Atherbéa qui héberge des hommes seuls, des couples sans logement et ce quels que soient les symptômes associés : troubles du comportement, ruptures sociales ou professionnelles ; le CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) du Pays Basque plus spécialisé comme son nom l'indique ;

- de deux ateliers et chantiers d'insertion dans les activités du bois et des espaces verts, qui s'adressent à une vingtaine de demandeurs d'emploi présentant des difficultés sociales et professionnelles.

La ville de Bayonne disposant d'un siège au conseil d'administration en tant que membre associé, il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune auprès de l'association Atherbéa.

S'est portée candidate :

Majorité municipale : Christine Lauqué.

Avec l'accord de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

MM. Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu :

- Mme Christine Lauqué : 32 voix

Est désignée, à la majorité absolue, représentante de la commune de Bayonne au conseil d'administration de l'association Atherbéa :

- Mme Christine LAUQUE

Ont signé au registre les membres présents.